



Le Rapide

De la Beaurivage
Municipalité de Saint-Gilles
Mercredi, le 23 janvier 2019

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes, donné par la soussignée, Madame Sandra Bélanger, directrice générale de la municipalité de Saint-Gilles, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil le 11 février 2019 à 20 h 00, à la salle du Conseil. Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande concerne le lot 3 839 905 du cadastre du Québec dans la circonscription de Lotbinière situé sur le chemin du Moulin. Le propriétaire, M. Adrien Rochette a fait une demande de dérogation mineure, dérogeant au règlement de lotissement 223-91-03 afin de permettre la subdivision d'un lot :

- Premier lot projeté (6 290 429), avec une profondeur de 30.48 mètres au lieu de 75,0 mètres et une superficie de 1396.2 m² au lieu de 3700 m².
- Deuxième lot projeté (6 290 430), avec une profondeur de 30.48 mètres au lieu de 75,0 mètres et une superficie de 1396.2 m² au lieu de 3700 m².

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande le 11 février 2019 à 20 h 00.

Pour toute information supplémentaire concernant cette demande, communiquez avec M^{me} Claudine Fontaine au 418 888-3198 ou par courriel à : cfontaine@stgilles.net

Donné à Saint-Gilles, ce 23^{ième} jour de janvier 2019

Sandra Bélanger, directrice générale / secrétaire-trésorière

MESSAGE DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE BEAURIVAGE

Notre régie est responsable de faire la cueillette des matières résiduelles et d'en disposer. Elle est responsable également des dommages qui sont causés par sa négligence.

Dans le but de bien nous acquitter de cette tâche, nous sollicitons la collaboration des citoyens. À cet effet, nous jugeons important de rappeler quelques directives :

En tout temps, les bacs doivent être :

- en bon état, avec deux roues et un couvercle étanche;
- près de la route à temps, libre de neige ou de glace;
- à un mètre du suivant, s'il y en a plus d'un.

Nos chauffeurs ont reçu la consigne de ne plus toucher à un bac qui leur apparaît non conforme et d'en informer la municipalité. En conséquence, dès que votre bac est défectueux, vous devez le réparer ou le changer.

Veuillez prendre note que plusieurs pièces pour réparation de bacs sont disponibles dans plusieurs COOP ou quincailleries dans notre secteur. La COOP de St-Patrice est réputée pour avoir beaucoup d'inventaire à ce niveau. Pour l'achat d'un nouveau bac, vous pouvez effectuer une commande au niveau de la municipalité.

Robert Samson, maire

COLLECTE DE GROS REBUTS

COLLECTE DE GROS REBUTS



418 881-0084

SANS FRAIS

1-844 881-0084

RecycLav
Solutions écologiques

